

Ville de Meyzieu



Classement des ERP

1 - Répartition par type

- *Établissements installés dans un bâtiment :*

- J : structure d'accueil pour personnes âgées et handicapées
- L : salles d'auditions, de conférences, de réunions, multimédia, de spectacles ou à usage multiple
- M : magasins de vente, centres commerciaux
- N : restaurants et débits de boissons
- O : hôtels et pensions de famille
- P : salles de danse et salles de jeux
- R : établissement d'enseignement, colonies de vacances (R+ : avec hébergement et R- : sans hébergement)
- S : bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives
- T : salles d'expositions
- U : établissements de soin
- V : établissements de culte
- W : administrations, banques, bureaux
- X : établissements sportifs couverts
- Y : musées

- *Établissements spéciaux :*

- PA : établissements de plein air
- CTS : chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : structures gonflables
- PS : parcs de stationnement couverts
- GA : gares
- OA : hôtels - restaurants d'altitude
- EF : établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux en stationnement
- REF : refuges de montagne

2 - Répartition par catégorie

Les établissements sont, quel que soit leur type, classés en cinq catégories, d'après l'effectif accueilli :

- 1^{ère} catégorie : au - dessus de 1500 personnes ;
- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1500 personnes ;
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes ;
- 4^{ème} catégorie : inférieur ou égal à 300 personnes ;
- 5^{ème} catégorie : établissements dans lesquels l'effectif du public est inférieur au minimum fixé par le règlement sécurité incendie pour chaque type d'exploitation.